



BAISSE D'IMPÔTS

Le grand mensonge sur la classe moyenne

Le SIT appelle à voter NON le 24 novembre prochain à la baisse d'impôt fallacieusement présentée comme un soutien à la classe moyenne.

Référendum cantonal • C'est une vaste tartufferie. Le 24 novembre prochain, nous voterons sur la mère des batailles de la droite patronale: faire un pas de plus dans leur projet politique de remise en cause de toutes les formes de redistribution de la richesse, en baissant l'imposition des personnes physiques. Camouflée en soi-disant «soutien à la classe moyenne», cette réforme ne profitera en réalité qu'aux plus riches, alors que

la majorité de la population y perdra: car le peu d'économie sur les impôts se traduira par une perte bien plus forte en matière de prestations publiques. Le SIT ainsi que l'ensemble des organisations syndicales s'y opposent. Raisons et explications.

POUVOIR D'ACHAT MON ŒIL

Cette baisse est vendue comme une aide pour le pouvoir d'achat. Un argument trompeur: dans la baisse

d'impôt proposée, il faut un revenu de près de 100 000 frs pour qu'il y ait un impact visible sur le revenu disponible (au moins 1000 frs). En dessous, les montants économisés sont trop bas pour changer la situation des salariés. Et pour cause, c'est par d'autres moyens qu'on améliore le pouvoir d'achat: augmentation des salaires, baisse des primes d'assurances, et baisse des loyers. Or, ces trois moyens sont précisément refusés par ceux qui veulent la baisse d'impôt (patronat et ses relais politiques): cherchez l'erreur!

À titre d'exemple, les demandes de rattrapage salarial pour combler la perte de pouvoir d'achat sont de

SUITE EN PAGE 4>>>

VOTATIONS

Financement des soins, protection des locataires, urbanisme, méga-projets autoroutiers, tarifs des transports publics genevois, découvrez nos argumentaires pour les votations du 24 novembre.

4-6

RETRAITES

Après l'enterrement quatre étoiles de la réforme LPP21 le 22 septembre dernier, le mouvement syndical doit reprendre l'initiative sur les retraites, et oser repenser le système.

7

CHÔMAGE

L'OCÉ impose à nouveau 14 recherches par mois dans l'hôtellerie-restauration. Toujours la même politique du bâton contre les chômeurs-euses, aux antipodes d'une véritable politique de l'emploi.

8

LHOM

Vers une ouverture dominicale illégale et contraire à la volonté populaire. Le DEE veut ouvrir les commerces le dimanche 22 décembre 2024. Tollé et recours syndical.

9

OMP

Le personnel de l'Office médico-pédagogique se serre les coudes sur le temps de travail et les salaires. Tour d'horizon.

12

ENTRETIEN

Derrière du luxe se cache une sombre réalité dans la zone industrielle de Prato, en Italie. Entretien avec Luca Toscano, du syndicat Sudd Cobas, en marge de l'action menée le 9 septembre dernier à Genève.

13

Billet de la présidence

En préparant une liste des événements survenus il y a 25 (1999) et 40 ans (1984) pour l'apéritif des jubilaires de cette année (célébration qu'organise le SIT pour remercier celles et ceux qui ont accompli 25 ou 40 ans de sociétariat), j'ai trébuché sur 2 dates.

La signature du Mémorandum de Charm el-Cheikh (Egypte), le 4 septembre 1999 par Ehud Barak, Premier ministre israélien (parti travailiste) et Yasser Arafat, Président de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine) et de l'Autorité palestinienne (entité gouvernementale qui administre les habitants arabes de Cisjordanie et de la bande de Gaza). Ce mémorandum devait contribuer à la mise en application des Accords d'Oslo de 1993.

Pour l'année 1984, le 2 février, marquait le début de la « bataille de Beyrouth » entre milices et la dissolution de la Force multinationale (Royaume-Uni, Italie, USA et France) dont les contingents évacuaient du Liban et qui faisait suite aux deux attentats-suicides du 23 octobre 1983 qui avaient frappé les soldats américains et français.

Nous voici donc en 2024, un an après les massacres du 7 octobre 2023 avec un trou effrayant dans l'ordre moral du monde lié au consentement de l'écrasement des populations civiles à Gaza, en dépit du droit international, bande territoriale devenue un champ de ruines, et couplé au drame morbide de la fuite en avant du gouvernement israélien Netanyahu (Likoud, droite nationaliste-libérale), sur le front du Liban.

C'est terrifiant et nous paraissions impuissant-e-s!

Les guerres ont préoccupé historiquement les mouvements syndicaux et ouvriers car la lutte pour l'émancipation sociale liée au travail a besoin de pacifisme, d'internationalisme et d'antifascisme. Ces éléments sont rappelés dans la déclaration de principe des statuts de notre syndicat: « Le syndicalisme [...] doit assurer sa part de responsabilité dans l'organisation mondiale indispensable au développement des libertés, à la solidarité entre les peuples et au maintien de la paix » (chiffre 14).

Le SIT qui est membre du CUP (Collectif Urgence Palestine) s'associe notamment aux appels lancés dans cette perspective, pour refuser la complicité et ne pas rester indifférent-e-s dans cette période sombre de notre histoire! ↘

Diego Cabeza

Désez



HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00
Les contacts par e-mail sont à privilégier: sit@sit-syndicat.ch

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage
Permanences physiques: mardi de 15 h à 18 h et jeudi de 16 h à 18 h 30

Tertiaire privé

(Hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)
Permanences physiques: mardi et jeudi de 14 h à 17 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

Salarié-e-s sans statut légal

Permanence téléphonique: lundi de 15 h à 17 h au 022 818 03 00
Permanence physique: mercredi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

Permis C anticipé

Permanence physique: le 3^e lundi du mois de 17 h à 19 h

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions): Rue de Montbrillant 38, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 13 h.
Permanences téléphoniques: lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

Attention, certaines permanences peuvent être annulées. Vérifiez sur le site du SIT avant de venir.

CONTACTEZ-NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch



Mais qu'est-ce qu'on attend ?

Et boum ! Encore 6 % d'augmentation des primes d'assurance maladie en moyenne l'année prochaine ! Ce chiffre, scandaleux mais malheureusement prévisible, s'ajoute à une tendance qui dure depuis trop longtemps. L'année dernière, c'était 8,7 %. En 2023, 6,6 %, et ainsi de suite. Entre 1996, année d'entrée en vigueur de la LAMal et aujourd'hui, la prime moyenne nationale a quasiment triplé, passant de 128 frs par mois à 378 frs. Une hausse qui serait encore bien plus importante si l'on n'avait pas dans l'intervalle introduit des franchises plus élevées, ce qui a eu pour effet de faire baisser artificiellement la moyenne, mais avec pour seule conséquence concrète de faire renoncer aux soins une part de plus en plus importante de la population.

Durant le même temps, tandis que les assurances, les pharmas et les cliniques privées ont continué à se goinfrer sur la santé de la population, que les hauts salaires ont pris l'ascenseur et que les grandes fortunes ont explosé, le salaire de l'immense majorité des travailleuses et des travailleurs, lui, n'a que faiblement augmenté si ce n'est stagné.

Mais c'est chaque année la même rentrée, le même coup de massue sur la tête des salarié-e-s, des chômeurs-euses, des étudiant-e-s, des retraité-e-s, de toutes celles et ceux, de plus en plus nombreux, qui peinent à boucler les fins de mois.

Et pourtant, il y a une année, deux semaines après l'annonce de la hausse de primes pour 2024, le journal *Le Temps* publiait un sondage porteur d'espoir : 68 % de la population suisse se prononcerait en faveur d'une caisse unique et publique, avec des primes ajustées en fonction du revenu, plébiscitées par 58 % des sondé-e-s. Le comparateur en ligne Comparis arrive à la même conclusion en avril de cette année, avec un sondage qui fait état de 70 % d'avis favorables à une caisse unique. En juin, c'est au tour du cabinet Deloitte de publier son sondage : 65 % des sondé-e-s sont favorables

à une caisse unique. Fait notable : même si le soutien des romand-e-s est plus fort, l'idée est soutenue également par une confortable majorité outre-Sarine.

Alors la question est simple : qu'est-ce qu'on attend ? D'un parlement bourgeois à la solde des assurances, certainement rien. Du parti socialiste suisse, qui a adopté il y a plus d'une année une résolution l'invitant à réfléchir au lancement d'une initiative pour une caisse unique, qu'il accélère le mouvement. Mais pour le SIT, c'est surtout l'Union syndicale suisse qui doit se réveiller.

Parce que ce dont il est question, ce sont des charges indues qui pèsent de manière indiscriminée sur le revenu des salarié-e-s et des retraité-e-s. Et qu'à ce titre, l'USS ne peut se limiter à plaider pour l'augmentation des subventions publiques aux assurances via des subsides fédéraux ou cantonaux, une approche qui s'est d'ailleurs soldée par un échec cuisant de l'initiative « pour le plafonnement des primes ».

« Deux tiers de la population seraient favorables à une caisse unique »

Parce que ce dont il est question ici, c'est aussi de la santé de travailleuses et des travailleurs. Or, la dégradation des conditions de

travail, la flexibilisation à outrance des horaires, l'augmentation des rythmes de travail, les techniques de gestion RH de plus en plus autoritaires et déshumanisées, la précarisation de l'emploi, le harcèlement et la persistance de climats sexistes sur le lieu de travail, l'exposition aux produits toxiques, aux grands froids et désormais de plus en plus souvent au stress thermique, le stress, la fatigue et la multiplication des burn-out contribuent largement à l'augmentation des coûts de la santé. Et qu'à ce titre, dans le cadre de l'élaboration d'un texte d'initiative, la question d'une contribution des entreprises au financement du système de santé devrait au minimum être posée.

Quant aux mesures pour diminuer les coûts découlant de la dégradation de la santé des travailleuses-euses, le mouvement syndical a plein d'idées... Mais pour qu'elles soient entendues, encore faudrait-il qu'il s'engage sur ce terrain, en cessant d'attendre que d'autres le fassent à sa place. ↗

Davide De Filippo

FINANCEMENT DES SOINS

Encore plus de pouvoir aux assurances-maladie ? Pas question !

Le 24 novembre, votons **NON** à la révision de la Loi sur l'assurance maladie (EFAS - financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires).

Référendum fédéral • La réforme du financement des soins (EFAS), adoptée par le Parlement en 2023, confère aux assurances-maladie un pouvoir démesuré, fera encore plus exploser les primes, et menace gravement tant les conditions de travail dans les institutions de santé que l'accès à des soins de qualité pour toutes et tous. Le 24 novembre prochain, il faut rejeter massivement cette réforme.



NON À L'EXPLOSION DES PRIMES

Les partisans de la réforme veulent faire croire qu'en uniformisant le financement des soins ambulatoires, stationnaires ou en EMS, elle freinera les coûts de la santé, et ferait donc baisser les primes. Or, en reportant sur les caisses-maladie une plus grande partie des coûts des soins, en particulier ceux des EMS et des soins à domicile, alors que la population vieillit, les primes maladie vont immanquablement exploser.

Tandis que le financement des cantons provient des impôts, qui sont proportionnels aux revenus, les primes maladie ne le sont pas. Une augmentation des primes affectera ainsi en premier lieu

les travailleurs-euses touchant les salaires les plus bas et les personnes âgées, alors même que cette dépense représente déjà une charge trop importante.

NON AU RENFORCEMENT DU POUVOIR DES ASSURANCES

Cette réforme de la LAMal prévoit de créer un fond unique, géré par les caisses-maladie, qui encaissera tout le financement des soins : celui octroyé par les cantons, et celui provenant des primes maladie. Les caisses-maladie géreraient 13 milliards de francs d'impôts en plus des 35 milliards de francs de primes. Les caisses-maladie obtiendraient ainsi

un pouvoir énorme, sans contrôle démocratique, avec le risque qu'elles décident de supprimer certains soins ou traitements de l'assurance de base sous prétexte de maîtrise des coûts et pour faire du profit avec les assurances complémentaires.

NON À LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La pression exercée par les assurances pour réaliser des économies dans la santé impactera directement les conditions de travail et la qualité des soins. La réforme est particulièrement dangereuse pour les EMS et les soins à domicile. Les cantons se désengageront de ces domaines pourtant essen-

tiels compte tenu du vieillissement de la population. Le financement viendra alors principalement des primes et les caisses-maladie chercheront à y faire baisser les dépenses, sur le dos du personnel et des patient-e-s. Avec une diminution du financement cantonal, les hôpitaux publics seront aussi contraints de faire des économies. Les assurances exigeront des institutions de soins qu'elles réduisent les postes de travail, voire même les salaires, alors que ces secteurs souffrent déjà aujourd'hui d'une pénurie de main d'œuvre en raison des mauvaises conditions de travail.

NON À UNE MÉDECINE À DEUX VITESSES

EFAS fera aussi considérablement augmenter la charge financière qui pèse sur les patient-e-s puisqu'elle supprimera le plafond de la contribution personnelle journalière aux frais de soins. De plus, lors d'une hospitalisation, la franchise et la quote-part seront appliquées à l'ensemble des frais de traitement, au lieu de 45% seulement comme c'est le cas aujourd'hui.

Couplées aux pressions pour faire diminuer le coût des soins, ces mesures déboucheront sur une médecine à deux vitesses, avec des prestations dégradées pour celles et ceux qui n'ont et n'auront pas les moyens de se payer une assurance complémentaire.

Ce sont les lobbys des assurances maladie, des organisations privées de soins à domicile et des cliniques privées qui ont fait passer EFAS au parlement pour pouvoir augmenter leurs bénéfices. Or la santé est un droit, pas une marchandise. Refusons un système de santé orienté vers le profit, votons **NON** à EFAS le 24 novembre. ↗

Sandra Froidevaux

BAISSE D'IMPÔTS Le grand mensonge sur la classe moyenne

<<< SUITE DE LA PAGE 1

5 %. Avec un salaire de 5 000 frs par mois, cela représente 3 000 frs de plus par an, qui serait un vrai plus pour le pouvoir d'achat. Mais dans le projet de baisse d'impôt, il faut gagner plus de 20 000 frs par mois pour atteindre ces 3 000 frs d'économie. Donc appartenir aux 5 % les plus riches des contribuables.

HAUTS REVENUS ENCORE PRIVILÉGIÉS

Les personnes qui en ont le plus besoin, parce que leurs salaires sont les plus bas, ou parce que ce sont des retraité-e-s qui survivent de rentes misérables, sont exclues de la baisse : 31%, donc presque une personne sur trois, n'aura aucune baisse, car ils-elles ne paient pas d'impôt, en raison de leur situation économique. Pour le quart suivant des contribuables qui ont des revenus modestes à moyen (35 000 à 72 000 frs de revenu

annuel), la baisse est tellement faible qu'elle ne correspond au mieux à moins d'1.50 frs par jour. Autant dire rien.

PERTES MASSIVES POUR LES SERVICES PUBLICS

Et surtout, la baisse d'impôt n'est pas sans conséquences : car les impôts sont le prix des prestations publiques : école, subsides maladie, soins hospitaliers et à domicile, EMS, gratuité des TPG etc., tout ce que les salarié-e-s ne peuvent pas se payer avec leurs salaires, sans parler des investissements dans l'amélioration des transports publics, l'isolation des bâtiments face au réchauffement climatique, et transformer l'économie vers du plus soutenable.

Or la baisse d'impôt, c'est 430 millions de pertes pour les collectivités publiques, canton

et communes. Pour certaines communes, surtout Genève, Lancy, Plan-les-Ouates, Vernier, Meyrin, Carouge, elles seront même massives.

CLASSE MOYENNE PERDANTE

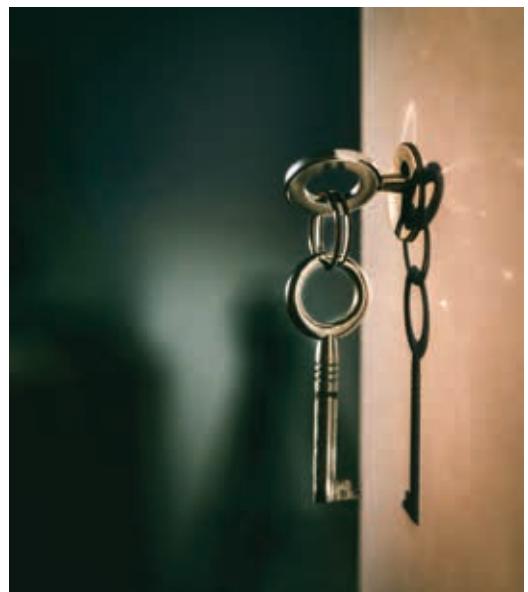
Un bref calcul montre donc qu'en réalité, la classe moyenne est perdante : 430 millions de pertes, cela correspond à 1 200 frs par contribuable. Or la classe moyenne comme les revenus modestes consomment plus de prestations publiques qu'ils-elles ne paient d'impôt. Pour atteindre 1 200 frs d'économie d'impôt dans la baisse proposée, il faut déjà avoir un revenu de plus de 10 000 frs par mois. Seuls les 20% les plus riches des contribuables sont concerné-e-s, alors que les 80%, donc la classe moyenne, auront plus à y perdre qu'à y gagner. D'ailleurs, le Conseil d'Etat lui-même l'annonce : avec cette baisse, les budgets redéviendront déficitaires dès 2026. Donc il y aura des coupes dans les services publics et donc dans les prestations à la population. CQFD. ↗

Jean-Luc Ferrière

DROIT DU BAIL

Un double NON pour protéger les locataires

Le SIT appelle à voter 2 x NON le 24 novembre pour contrer des révisions du droit du bail qui favorisent les propriétaires au détriment des locataires.



© Amol Tyagi

Référendums fédéraux • Le 24 novembre, deux projets de révision du droit du bail sont soumis au vote. Soutenues par la majorité de droite du Parlement et les lobbies immobiliers, ces réformes affaiblissent la protection des locataires, facilitent les résiliations et exacerbent la crise du logement. Deux référendums ont donc été lancés par l'ASLOCA et soutenus par le SIT. Le SIT appelle à voter 2 x NON pour défendre les droits des locataires dans un marché déjà tendu, où les loyers explosent et les logements abordables se font rares.

UNE ATTAQUE CONTRE LA SOUS-LOCATION

Le premier projet vise à restreindre la sous-location, limitant sa durée à deux ans et renforçant les obligations administratives inutiles et chicanières. Ce durcissement, soi-disant pour lutter contre les abus d'Airbnb, cible en réalité les locataires qui dépendent de la sous-location pour partager leurs coûts de loyer. Car pour les bailleurs, remettre l'objet en location, en augmentant le loyer au passage, est bien plus lucratif qu'une sous-location. En donnant la possibilité de résilier un bail à la moindre infraction, ce projet fragilise les droits des locataires et des

sous-locataires, déjà touché-e-s par la crise du logement.

FACILITER LES RÉSILIATIONS POUR BESOIN PROPRE

Le second projet concerne les résiliations pour «besoin propre». Actuellement, les propriétaires doivent justifier d'un besoin urgent pour récupérer leur bien. Avec cette révision, ils n'auraient qu'à démontrer un besoin «important et actuel», rendant l'expulsion de locataires plus facile et favorisant la relocation à des prix plus élevés. Cette mesure affaiblit la protection des familles, des personnes âgées et des ménages à faibles revenus, encourageant des pratiques abusives pour maximiser les profits des propriétaires.

UNE HAUSSE INÉVITABLE DES LOYERS

Ces deux réformes accéléreraient la hausse des coûts du logement en facilitant les changements de locataires, ce qui donne aux propriétaires l'occasion d'augmenter systématiquement les loyers, alors que l'ASLOCA estime que les locataires paient déjà 10 milliards de francs en trop chaque année! Ces révisions ne feront qu'amplifier cette problématique, notamment dans une ville comme Genève, où la crise du logement est

particulièrement sévère.

DES MESURES DICTÉES PAR LE LOBBY IMMOBILIER

Ces projets de loi ne répondent pas aux besoins des locataires mais à ceux des lobbies immobiliers. Ces réformes, présentées sous couvert de modernisation, ne servent qu'à affaiblir les protections existantes et renforcer les profits des propriétaires. En multipliant les projets de loi distincts, la majorité parlementaire de droite adopte la «tactique du salami», visant à démanteler progressivement le cadre législatif qui protège les locataires: d'abord une facilitation de la résiliation des baux, et ensuite la limitation du droit de contester le loyer initial et une redéfinition à l'avantage des propriétaires du loyer usuel sur lequel sont basées ces contestations, projets actuellement en cours de discussions aux chambres fédérales. L'objectif est donc limpide. À nous de déjouer ce plan qui ne vise qu'à tondre encore plus les locataires et à accroître encore les profits des propriétaires, en refusant le 24 novembre prochain d'avaler les deux premières tranches de ce salami indigeste. #

Ignace Cuttat

AMÉNAGEMENT

NON à un urbanisme antidémocratique

Refusons la modification de la loi sur les zones de développement qui favorise les propriétaires au détriment du logement abordable.

Référendum cantonal • Le 24 novembre prochain, les électeurs-trices genevois-es se prononcent sur une modification de la loi générale sur les zones de développement (LGZD). Ce projet de loi, adopté par la majorité de droite du Grand Conseil, accorde des priviléges inédits aux propriétaires fonciers en matière d'urbanisme. Le SIT, aux côtés de l'ASLOCA et d'autres organisations syndicales et politiques, appelle à voter NON pour défendre le droit au logement pour toutes et tous.

DES PRIVILÈGES POUR LES PROPRIÉTAIRES, UN FREIN AU LOGEMENT ABORDABLE

Un plan localisé de quartier (PLQ) est un plan qui définit l'aménagement des logements et des espaces publics dans un quartier. Cette modification permettrait aux propriétaires de contourner les processus démocratiques habituels en déclenchant un référendum sur les PLQ sans passer par la récolte de signatures. Alors

que les travailleur-euse-s peinent à se loger décentement, quelques propriétaires de villas pourraient bloquer la construction de logements collectifs dans des zones où la densification est nécessaire pour répondre aux besoins de logements à loyers modérés.

La qualité des logements et des aménagements publics risque également de diminuer. En effet, pour compenser les surcoûts liés à l'acquisition des terrains ou aux négociations prolongées,

les promoteurs pourraient être contraints de réduire la qualité des constructions et des infrastructures urbaines.

UN PROCESSUS DÉMOCRATIQUE SUFFISANT

Le processus actuel de planification urbaine, qui inclut déjà des consultations des communes, des habitant-e-s et des propriétaires, garantit un équilibre démocratique. Ajouter un droit de référendum automatique pour les propriétaires n'est ni nécessaire, ni justifié, et pourrait ralentir la création de logements indispensables pour Genève, tout en affectant la qualité des projets urbains.

Le 24 novembre, refusons d'accorder aux propriétaires un privilège antidémocratique pour protéger leurs seuls intérêts. #

Ignace Cuttat

CLIMAT

Des projets autoroutiers inutiles et climaticides

NON aux projets d'autoroutiers extrêmes, néfastes pour le climat et pour les travailleuses-euses.

Référendum fédéral • Le 24 novembre, la population suisse sera appelée à se prononcer sur une dépense de 5,3 milliards pour plusieurs méga-projets d'élargissements autoroutiers. Dès l'adoption de cette enveloppe par la majorité de droite du Parlement, l'Association Transports et Environnement (ATE) et Actif-trafic, rejoints par les partis de gauche et le SIT, ont lancé le référendum, dénonçant des infrastructures coûteuses et destructrices, qui vont à l'encontre des objectifs climatiques de la Suisse. Aux côtés de ces organisations, le SIT appelle donc aujourd'hui à voter NON à ces extensions autoroutières, soulignant les conséquences sociales, économiques et écologiques néfastes que de tels développements entraîneraient.

L'ILLUSION DE LA FLUIDITÉ DU TRAFIC

L'argument principal des partisan-e-s des projets autoroutiers extrêmes repose sur la promesse d'une meilleure fluidité du trafic. Ils-elles soutiennent que l'élargissement des routes permettra de réduire les bou-



© SH

chons et d'améliorer la circulation. Or, cette promesse est une illusion. De nombreuses études, notamment celles menées dans des pays ayant déjà investi dans l'expansion autoroutière, démontrent que l'augmentation de la capacité des routes attire davantage de véhicules. Cela ne résout pas le problème des embouteillages, mais contribue au contraire à l'amplifier. En ouvrant la voie à plus de circulation, on alimente une boucle sans fin de congestion. Ce sont les pendulaires et les habitant-e-s des zones urbaines qui en

subiront les effets, avec des trajets qui resteront aussi pénibles et chronophages, sans parler de l'impact sur le climat et donc la qualité de vie de toutes et tous.

UN CHOIX DÉSASTREUX POUR LE CLIMAT

Car l'élargissement des autoroutes est une réponse archaïque à un problème moderne, en totale contradiction avec les engagements climatiques pris par la Suisse. En pleine crise environnementale, alors que les vagues de chaleur, les inonda-

tions et la fonte des glaciers se multiplient, miser sur le développement du réseau routier est irresponsable. Ce projet entraînera une destruction massive d'espaces naturels et une augmentation des émissions de CO₂. À l'heure où il est urgent d'agir pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, cet élargissement représente un véritable retour en arrière. Plutôt que d'investir dans des infrastructures qui encouragent encore plus l'utilisation des véhicules individuels, il est urgent de repenser la mobilité dans son ensemble, avec un renforcement des transports publics, des solutions de mobilité douce et une réduction de la dépendance à la voiture.

UN GASPILLAGE FINANCIER IRRESPONSABLE

Les coûts des projets autoroutiers sont astronomiques. Des milliards de francs sont investis dans des infrastructures qui, à long terme, ne répondent pas aux besoins réels de la population. Cet argent pourrait être bien mieux employé, notamment dans le développement des transports publics, de l'accueil préscolaire, de la transition énergétique, ou encore dans le financement des assurances sociales. Pour les travailleuses et travailleurs, le coût de la vie ne cesse d'augmenter, et voir des sommes aussi faraïnées être englouties dans des projets aussi inutiles que néfastes est inacceptable.

En votant NON le 24 novembre, nous envoyons un signal clair : la priorité doit être donnée à une mobilité durable, accessible et respectueuse des besoins des travailleuses et travailleurs, ainsi que de l'environnement et du climat. ↘

David De Filippo

MOBILITÉ

NON à la hausse des tarifs TPG

Le SIT s'oppose à la modification de la loi sur les Transports Publics Genevois.

Référendum cantonal • Au mois de mai dernier, le Grand Conseil a adopté deux lois concernant les tarifs des TPG. La première prévoit la gratuité pour les moins de 25 ans en formation et un rabais de 50 % pour les seniors, que le syndicat soutient. La seconde loi, en revanche, sort les tarifs de la loi pour donner compétence aux TPG et au Conseil d'Etat de les fixer eux-mêmes. Conséquence : la population n'aura plus son mot à dire sur les tarifs. Les partis de gauche, diverses associations et les syndicats ont donc lancé le référendum contre cette seconde loi, et

appellent à la refuser le 24 novembre prochain.

À terme, nous nous dirigerons vers une nette augmentation des tarifs des TPG sur laquelle la population, ainsi privée de son droit de référendum, ne pourra plus s'exprimer. Même le « demi-prix » proposé aux seniors via la première loi sera lentement mais sûrement grignoté par l'augmentation générale des tarifs prévue par la seconde.

Alors que l'inflation mange le pouvoir d'achat des ménages, augmenter le prix des transports publics ne ferait qu'aggraver la situation. À l'heure du réchauffement climatique, cette

hausse des tarifs serait d'autant plus problématique qu'il est urgent de favoriser l'utilisation des transports collectifs plutôt que celle de la voiture individuelle. Sans parler de la nécessité de réduire les embouteillages, qui ne sera possible qu'en augmentant la fréquentation des transports en commun.

Qui plus est, cette modification de loi est un double déni démocratique, puisque si les tarifs sont à ce jour inscrits dans la loi, c'est grâce à une initiative de l'Avivo que le peuple a acceptée en 2013. En ressortant aujourd'hui les tarifs de la loi, la majorité de droite s'assoir sur une des rares initiatives acceptées par le peuple. ↘

Comité référendaire, adaptation SITinfo

POST-SCRIPTUM

Deux députés PLR, c'est-à-dire membres de la majorité qui a voté la sortie des tarifs de la loi, ont déposé un recours contre la gratuité des TPG pour les jeunes. C'est bien la preuve que ce que ces partis visent, c'est l'augmentation des tarifs. Raison de plus pour voter NON le 24 novembre.



RETRAITES

LPP21 enterrée, et après ?

LPP21 sèchement enterrée dans la poubelle de l'Histoire, le mouvement syndical doit reprendre l'initiative sur les retraites.

Perspectives • On a gagné, et pas qu'un peu. La réforme LPP21 a connu la fin à laquelle elle était promise : écrabouillée dans les urnes, terminé, fini, loin, basta. Cette victoire syndicale, après celle sur la 13^e rente AVS, mérite d'être savourée. Car elle évite une baisse de rente aux travailleuses et travailleurs au minimum LPP. Mais aussi parce qu'elle constitue une gifle monumentale à l'arrogance de la droite, qui forte de sa majorité parlementaire s'est crue autorisée à torpiller le compromis qu'avaient trouvé l'USS et l'Union patronale suisse. Mais il n'en demeure pas moins que ce compromis n'était pas non plus enthousiasmant, loin de là, et qu'au lendemain de l'enterrement quatre étoiles de LPP21, l'USS reste sans projet concret pour sortir de l'ornière dans laquelle le système des trois piliers plonge les travailleuses et les travailleurs.

VOIE SANS ISSUE

Alors que la LPP s'apprête à fêter son 40^e anniversaire, le bilan de cette loi est patent : confisquée dès sa gestation par les assurances et la finance, la LPP n'a jamais tenu et ne tiendra jamais ses promesses, sauf pour les très hauts revenus (qui constituent également l'écrasante majorité des parlementaires). Fondée sur les principes de la capitalisation et de la privatisation des retraites, la LPP est non seulement infiniment plus coûteuse que l'AVS, mais également infiniment plus fragile et plus inégalitaire.

En presque 40 ans, le 2^e pilier a accumulé 1200 milliards de réserves (mille deux cents milliards, soit 1,5 x le PIB de la Suisse de 2023 !), et ne permet d'assurer, avec l'AVS, 60% du revenu antérieur qu'aux travailleurs-euses dont le salaire dépasse 7350 frs *en moyenne mensuelle durant 44 ans !* Inégalitaire en termes de classes sociales, la LPP l'est également en termes de genres : en 2022, elles n'étaient que 49,9% à toucher une rente LPP contre 68,9% des hommes, et lorsqu'elles en touchaient

une, son montant était inférieur de 44% à celle d'un homme.

Reformer le 2^e pilier sans remettre fondamentalement en cause ses principes ne peut donc aboutir qu'à poursuivre inexorablement le chemin impraticable du payer plus pour toucher moins.

OSER PENSER UNE SUPER-AVS

Sortir de cette impasse implique donc de cesser d'alimenter le 2^e pilier pour renforcer massivement l'AVS. Car il est illusoire de penser pouvoir augmenter massivement le financement et les rentes de l'AVS sans cesser de dilapider chaque année 63 milliards de cotisations dans les caisses de pension.

Une telle réorientation des contributions aux retraites permettrait non seulement de financer facilement la 13^e rente AVS, mais également d'au moins doubler la rente annuelle AVS, et ceci sans débourser un seul centime de plus qu'actuellement. Quant aux 1200 milliards de réserves, ils permettraient de garantir transitoirement les droits acquis des pensionné-e-s jusqu'à extinction des engagements, sous déduction du montant des rentes de la nouvelle super-AVS ainsi créée.

Ajouté aux autres sources actuelles, de nature fiscale, de financement de l'AVS, ce système permettrait également d'envisager un vrai système de retraite anticipée pour les métiers physiquement pénibles, mutualisé et solidaire, y compris pour certains métiers fortement féminisés et mal rétribués.

Nous en sommes bien conscient-e-s : vu les majorités politiques au pouvoir en Suisse, une telle perspective peut paraître bien utopique. Mais c'est bien de cela dont les salarié-e-s manquent cruellement aujourd'hui : d'un mouvement syndical qui ose penser et articuler une perspective ambitieuse capable de donner l'élan nécessaire pour sortir de l'ornière. ↗

David De Filippo

Hausse de la TVA pour la 13^e rente : un scandale !

En décidant de financer la 13^e rente AVS par la TVA, le Conseil fédéral vole aux syndicats et aux salarié-e-s leur victoire du 3 mars, et suit à la lettre la position de l'Union patronale suisse ! Car la TVA est le plus antisocial des impôts : elle frappe plus fortement les plus modestes que les plus riches. La hausse annoncée de 0,7% fera mal, alors que la Suisse est déjà le pays le moins redistributif d'Europe en matière de prélèvements obligatoires. Le SIT regrette que l'USS, dont le point de vue a été piétiné, n'ait pas exclu plus fortement un financement par la TVA lors de la consultation. ↗

JLF

Une petite victoire qui fait du bien

Le 22 septembre, le projet de baisse d'impôts dite « sur l'outil de travail » pour quelques super-riches « entrepreneurs » a été rejeté en votation. Une victoire pour le SIT, notamment, seul syndicat à avoir mené le référendum. Encore une fois, la communication fallacieuse des milieux patronaux a échoué, avec un projet trop éhontément ciblé sur les riches. La grande argentière Fontanet n'a abusé personne avec son « boulanger », alors que seuls des multimillionnaires y gagnaient vraiment. Le 24 novembre, pour exactement les mêmes raisons, votez à nouveau NON à la baisse d'impôt qui refait des cadeaux aux plus riches. ↗

JLF

Séance d'information pour les sans-papiers

Le 7 octobre, la commission migration a organisé une séance d'information en faveur des personnes sans-papiers. Quelques 130 personnes ont répondu à l'appel. Des informations concernant le quotidien des sans-papiers et les conditions de régularisation ont été données. La volonté de réitérer l'expérience de l'opération Papyrus en y incluant des personnes jusqu'à présent exclues pour divers motifs a été exprimée. Une nouvelle rencontre aura lieu le 17 octobre à 19h au SIT. ↗

JR

CHÔMAGE

Contre les chômeurs-euses précarisés de l'hôtellerie-restauration, l'OCE sort le fouet

Depuis cet été, l'OCE impose à nouveau 14 recherches par mois dans l'hôtellerie-restauration. La politique du bâton aux antipodes d'une véritable politique de l'emploi.



Précarité • Sous prétexte du taux de chômage important dans les hôtels et restaurants et de manque de main d'œuvre dans ce secteur, la direction de l'OCE veut imposer aux personnes à la recherche d'un emploi de faire 14 recherches par mois. La mesure n'a pas de sens. Si les nombreux chômeurs-euses de l'hôtellerie-restauration ne trouvent pas de travail avec 10 recherches mensuelles, on comprend mal comment quatre recherches supplémentaires vont les aider dans cette quête.

Alors que GastroSuisse, l'organisation patronale faîtière du secteur, se plaint d'une pénurie de main d'œuvre qualifiée, comment expliquer la persistance d'un taux de chômage élevé dans ce secteur? Derrière l'apparent paradoxe se cachent d'autres facteurs que celui de la non-rencontre entre chômeurs-euses et employeurs-euses.

UN SECTEUR PEU ATTRACTIF

Diverses études, dont une menée par la HES-SO Valais en septembre

2023, permettent de retourner le problème. Elles expliquent la pénurie dans le secteur par la pénibilité physique du travail, la difficulté à concilier vie privée et vie professionnelle du fait des horaires, ou encore les faibles rémunérations et l'absence de valorisation de l'ancienneté dans ce secteur.

Le Secrétariat d'État à l'économie, peu connu pour son laxisme à l'égard des demandeurs-euses d'emploi, empoigne, lui aussi, la question de la pénurie sous l'angle de l'attractivité du secteur économique avec son projet « Avanti! ». Même l'Office cantonal de l'emploi a reconnu ces facteurs d'explication, notamment dans un article du Temps de mars 2024.

Ainsi, si le problème ne réside pas dans la quantité d'offres de services des demandeurs-euses d'emploi, pourquoi en augmenter le nombre?

LE BÂTON PLUTÔT QUE LA CAROTTE

L'objectif à peine caché de la mesure est en réalité d'augmenter la pression sur les chômeurs-euses. En effet, en

cas de recherches insuffisantes, ou si celles-ci ne sont pas jugée de « qualité suffisante », une suspension du droit à l'indemnité peut être prononcée. Autrement dit, cela signifie que des jours de paie sont supprimés. Cela peut aller de 3 à 4 jours si c'est la première fois à plus d'un mois sans indemnités dès la troisième sanction. Enfin, c'est le droit même à être au chômage, appelée « l'aptitude au placement », qui est évalué. On peut donc être exclu-e du chômage parce qu'une postulation manque, parce que nos recherches ne sont pas assez variées. Dans un secteur où le salaire minimum est la règle, ces pénalités plongent les chômeurs-euses dans des situations dramatiques, amputant le peu d'indemnités chômage qu'ils-elles ont.

Plutôt que d'inviter le patronat qui se plaint de la pénurie à agir sur l'attractivité du secteur, l'Etat préfère donc sortir le bâton contre les chômeurs-euses... C'est tellement plus facile, et tellement moins coûteux, sauf évidemment pour ceux-celles-ci, condamné-es à la précarité

soit de ces emplois instables aux conditions de travail infernales, soit des sanctions de l'OCE.

L'hypocrisie est donc totale. Et cette guerre aux plus précaires, si l'on ne fait rien aujourd'hui, s'élargira à d'autres secteurs.

POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE L'EMPLOI

Aux antipodes de la mesure, le SIT réclame la mise en place d'une véritable politique de l'emploi dans l'hôtellerie-restauration. Cette politique doit viser à rendre attractif un secteur qui ne l'est pas par l'identification et la correction des modèles d'affaire qui créent du chômage, par l'amélioration des conditions de travail, et par des outils de formation pertinents aux demandeurs-euses d'emploi.

L'OCE doit faire marche arrière et ouvrir un dialogue tripartite, comme le réclame la CGAS, pour construire et mettre en œuvre cette politique de l'emploi. ↗

Julien Repond

SALAIRE MINIMUM LÉGAL

Effet positif sur l'emploi des femmes

Le deuxième rapport sur les impacts du salaire minimum légal à Genève indique un effet positif sur l'emploi des femmes. On vous l'avait bien dit.

Économie • Le deuxième rapport du Département de l'économie et de l'emploi sur les impacts du salaire minimum légal à Genève est sorti. Réalisé par l'Institut de recherche appliquée en économie et gestion, ce rapport, basé sur les données des offices régionaux de placement, confirme les résultats du premier rapport, qui sur la base d'une analyse comparative des taux de chômage entre différents cantons, concluait à l'absence d'impact significatif sur le chômage. Mieux encore, ce deuxième rapport, en examinant statistiquement

l'impact de différents facteurs sur la durée du chômage, conclut que l'introduction du salaire minimum légal a favorisé la sortie des femmes du chômage vers l'emploi.

Pour les syndicats, ces résultats sont positifs mais ne sont pas une surprise. Car ce sont dans des secteurs d'activité majoritairement occupés par des femmes que l'on trouvait l'essentiel des salaires en dessous de 23 frs de l'heure avant l'introduction du salaire minimum légal. Dans ces secteurs-là, se retrouver au chômage signifiait donc devoir survivre dans une profonde

précarité économique, mais dont un hypothétique emploi mal rémunéré ne permettait pas de sortir, notamment en raison des frais de garde des enfants qu'implique un emploi. Or, l'augmentation substantielle des salaires dans ces secteurs a visiblement modifié la donne, en rendant ces emplois économiquement plus viables.

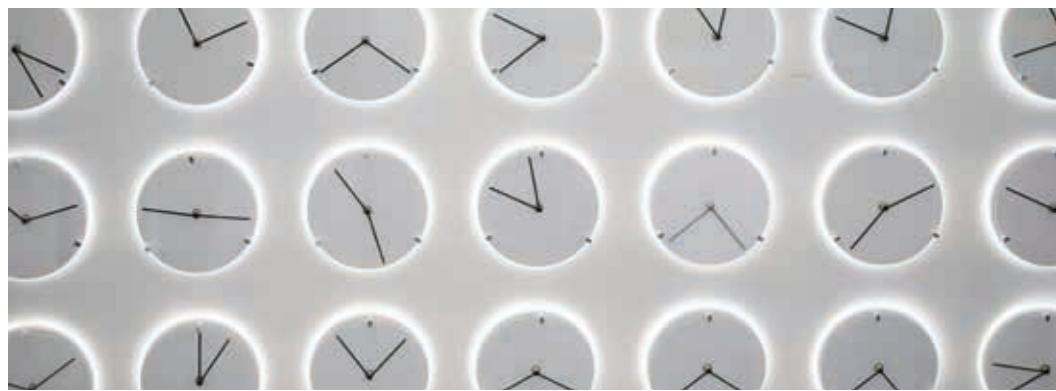
Ce deuxième rapport indique en revanche un impact légèrement négatif pour les 18-25 ans, dont « la durée de chômage reste inférieure aux plus âgés, mais dans une moindre mesure qu'avant l'introduction du salaire minimum ». Le rapport observe par ailleurs de plus nombreuses sorties du chômage de cette catégorie vers... l'inconnu, c'est-à-dire sans que les ORP ne disposent de l'information : prise d'emploi ? Reprise des études ? Fin de droit ? Difficile à ce stade d'en tirer une quelconque conclusion, si ce n'est d'émettre l'hypothèse qu'un certain nombre de faux stages, c'est-à-dire de vrais primo-emplois mais à des tarifs de sous-enchère crasse, ont disparu, ce qui n'est en soi pas un mal. ↗

Davide De Filippo

COMMERCE DE DÉTAIL

Vers une ouverture dominicale illégale et contraire à la volonté populaire

Le Département de l'économie et de l'emploi veut ouvrir les commerces le dimanche 22 décembre 2024. Tollé et recours syndical.



© Donald Wu

LHOM • Le Département de l'économie et de l'emploi (DEE), par l'entremise de la police du commerce, a annoncé son intention de permettre l'ouverture des magasins et l'emploi de personnel le dimanche 22 décembre prochain. Cette décision piétine la volonté populaire exprimée dans les urnes le 28 novembre 2021, et est parfaitement illégale. Les syndicats saisissent la justice, et se préparent au référendum contre toute autre velléité de la droite de s'attaquer à nouveau au personnel de la vente.

LE DEE AUX ORDRES DES PATRONS

Mené par les associations patronales, le DEE se place à nouveau du côté des employeurs, sans

prendre en compte la volonté populaire ni la voix du personnel, pourtant déjà exprimée par leurs syndicats lors de la consultation sur cette ouverture dominicale : toute ouverture supplémentaire n'est acceptable qu'en contrepartie d'une convention collective de travail offrant au personnel des compensations dûment négociées. Une convention sur laquelle les organisations patronales ne sont toujours pas entrées en matière à ce jour, au prétexte de leur manque de représentativité empêchant l'extension d'une telle CCT.

TORDRE LA LOI ?

La tentative du DEE de passer en force sur

l'ouverture d'un dimanche supplémentaire est d'autant plus problématique qu'elle est illégale. La loi sur les horaires d'ouverture des magasins (LHOM) actuellement en vigueur prévoit en effet deux régimes : la possibilité d'ouvrir 3 dimanches supplémentaires sans nécessité d'autorisation, mais conditionnée à l'existence d'une CCT étendue, ou un régime dérogatoire qui doit être soumis à une autorisation spéciale d'employer du personnel en application de la Loi fédérale sur le travail.

Or, les conditions requises pour une telle autorisation d'employer du personnel le dimanche, très restrictives, ne sont ici pas réunies. Pour Me Christian Bruchez, spécialiste en droit du travail et avocat-conseil des syndicats sur ce dossier, la situation juridique est donc limpide : « D'un côté l'absence de CCT étendue dans le secteur empêche toute ouverture selon le régime ne nécessitant pas d'autorisation, et de l'autre côté l'application du régime dérogatoire n'aurait aucune utilité pratique car les commerces n'obtiendraient pas d'autorisation d'employer du personnel ce jour-là ».

RESPECTER LA DÉMOCRATIE

La lecture juridique que le DEE semble vouloir faire de la loi, consistant à fusionner le régime ordinaire avec le régime dérogatoire pour finalement vider la LHOM de tout sens, revient à contourner la volonté du législateur confirmée par un vote populaire, ce qui est particulièrement choquant dans un État démocratique.

Les syndicats feront donc recours et engageront tous les moyens nécessaires pour faire respecter les droits des travailleuses et des travailleurs de la vente.

C'est également au nom du respect des principes démocratiques que nous n'hésiterons pas à nous lancer dans une nouvelle bataille référendaire si la majorité de droite devait de nouveau s'attaquer à la LHOM. Car plutôt que d'accepter le verdict des urnes de 2021 et passer enfin à autre chose, la voilà qui s'apprête à remettre l'ouvrage de l'extension des horaires sur le métier, sans contreparties pour les vendeuses et les vendeurs.

Six référendums gagnés par les syndicats et les forces progressistes depuis le début de la législature ne leur suffisent donc pas ?

Davide De Filippo

INVITATION

Promouvoir l'apprentissage du français au sein du SIT

La commission migration organise une séance de réflexion autour de la mise en place d'ateliers de conversation en français afin d'aider nos membres qui en ressentent le besoin à mieux communiquer. Venez réfléchir avec nous le 14 novembre à 18h15 au SIT.

Intégration • Des membres du syndicat expriment régulièrement le besoin de perfectionnement de la pratique du français. Cela se ressent dans la vie quotidienne, notamment au travail où la maîtrise de la langue est souvent impor-

tante lorsqu'il s'agit de faire valoir ses droits. Il ressort également lors des démarches relatives aux statuts de séjour qu'une connaissance de la langue est essentielle pour répondre aux conditions de l'obtention du permis.

Cette situation a poussé la commission migration à réfléchir à la manière de répondre à ce besoin. Elle imagine organiser des ateliers de discussion en français : moments d'échanges dynamiques, incluant des jeux de rôles pour simuler des situations du quotidien et aborder des thématiques liées aux questions syndicales (Office cantonal de la population et des migrations (OCPM), travail, assurances, etc.).

Voulant compter sur les compétences et la motivation des membres du SIT, la commission appelle toute personne intéressée par la préparation du projet et/ou à l'animation de ces ateliers à se joindre à cette séance du 14 novembre 2024, à 18h15 dans la grande salle de la rue des Chaudronniers 16. Ce sera l'occasion d'approfondir ensemble cette proposition et de réfléchir à sa mise en œuvre.

Pour la commission migration du SIT, Gregory Gelli

SERVICES PUBLICS

Budget 2025 : plus c'est gros, plus ça passe !



© SH

Budget de l'État à l'équilibre malgré des baisses fiscales pour les plus riches ? Oui, mais seulement pour 2025.

Opportunisme • Avec la volonté de rendre acceptable ses velléités de baisse fiscale, le Conseil d'État présente un projet de budget 2025 à l'équilibre sans attaque frontale contre les mécanismes salariaux de la fonction publique. Mais dès 2026, ce sera retour au déficit, frein à l'endettement, suspension des mécanismes salariaux et démantèlement des services publics. Dixit le plan financier quadriennal assorti au projet de budget. Explication de texte.

REVENUS DE L'ÉTAT

Depuis plusieurs années, nous sommes surpris du décalage entre les prévisions de rentrées fiscales et les résultats aux comptes. Pour 2023, le différentiel entre prévisions et résultats était de plus de 20 % pour la modique somme de 1 973 millions de francs ! L'État annonce donc avoir revu sa copie pour le projet de budget 2025. Des mesures

administratives ont été prises pour être plus proche de la réalité. Ainsi, pour 2025, les revenus sont estimés 9 464 millions, contre 9 733 millions aux comptes 2023. L'estimation semble plus réaliste que les années précédentes, mais l'on peine à comprendre l'évolution négative de 269 millions prévue.

INTÉGRATION DES BAISSES FISCALES

À ces revenus projetés inférieurs aux résultats des années précédentes, le projet retranche encore les deux projets de loi de baisse fiscale soumis en votations le 22 septembre, moins 25 millions (on a gagné), puis le 24 novembre, moins 326 millions. La campagne bat son plein, allez voter !

Ceci fait, le Conseil d'État construit un budget qui n'attaque pas l'annuité pour les membres de la fonction publique et qui prévoit 577 postes, dont

85 sont auto-financés et 131 pour faire face à la hausse des effectifs d'élèves à la rentrée 2025. Il est aussi prévu de stabiliser les postes obtenus au cours de l'année 2024 soit 97 postes. De plus, le DIP souhaite, enfin, régulariser la situation de 113 équivalents temps plein actuellement en contrat à durée déterminée. Une fois ces évolutions déduites, il reste 150 nouveaux postes pour l'ensemble de l'État. C'est loin d'être Byzance ! et les services en souffrance le resteront et les prestations ne s'amélioreront probablement pas. Mais le projet de budget 2025 est à l'équilibre...

L'ÉQUILIBRE, VRAIMENT ?

Le Conseil d'État répète à qui veut l'entendre que le Canton a les moyens de sa proposition de baisse fiscale. Allons donc voir les prévisions de ce même Conseil d'État pour les quatre années à venir : -158 millions en 2026, -171 millions en 2027, et -152

millions en 2028, soit le retour aux déficits maximums autorisés par la loi et donc au plan de mesures d'économie ! On n'invente rien, c'est écrit tout à fait officiellement. Le Conseil d'État, en accord avec la droite majoritaire, par idéologie, crée lui-même l'austérité nécessaire au démantèlement des services publics. Il prévoit donc un plan d'économies de 292 millions sur 4 ans, dont 162 millions assumés directement par les salaires des membres de la fonction publique (annuités, cotisations LPP, gains sur les arrêts maladie). Pour les 130 millions restants, c'est tout un wagon de « mesures d'efficience » (faire plus avec moins), « revue de la charge d'enseignement » (travailler plus pour gagner autant), « transfert de charges aux communes » (débrouillez-vous, c'est pas nous), etc.

Alors le 24 novembre, pensez aux prestations et à la qualité des services publics et votez non au projet de baisse fiscale qui prive l'État de ses moyens. La preuve, c'est lui-même qui l'écrit (mais se garde bien de le dire). ↗

Jérôme Chapuis



© SH

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Union européenne de la précarité

Une large enquête européenne a été lancée pour comprendre les causes profondes des problèmes rencontrés par les employé-e-s de maison et les aides à domicile.

Enquête • Essentielles partout, précaires partout. Tels sont en substance les constats d'une large enquête menée par l'Union européenne sur les conditions de travail et de vie des employé-e-s de maison, nounous, garde-malades, femmes de ménages et aides à domicile.

ESSENTIELLES ET PRÉCAIRES

La pandémie causée par la COVID-19 a mis en évidence comme jamais le caractère essentiel du travail fourni par les employé-e-s de maison et les aides à domicile et leur rôle fondamental à l'essor économique d'un pays.

Face au désastre vécu par les employé-e-s de maison et aides à domicile qui représentent approximativement 4% des emplois en Europe, la Commission européenne a cofinancé avec les partenaires sociaux du secteur une large enquête dans le but d'identifier les causes profondes des problèmes auxquels sont confronté-e-s les travailleuses et travailleurs domestiques et aides à domicile. Employeurs, employé-e-s et entreprises ont répondu à un questionnaire en ligne disponible pendant 70 jours au début de l'année 2024.

L'enquête menée dans 27 pays a recueilli un total de 6 523 réponses auprès de plus de 4 000

travailleurs-euses (96 % de femmes), environ 2 000 utilisateurs de services et utilisateurs-employeurs, et 157 entreprises, ce qui en fait la plus grande enquête européenne jamais réalisée sur le secteur des services personnels et domestiques (ci-après PHS-Personal and Household Services).

CRISE GRAVE ET PERSISTANTE DE PÉNURIE DE PERSONNEL

Les résultats de l'enquête ont mis en évidence une crise grave et persistante de pénurie et de rotation de la main-d'œuvre ce qui compromet la qualité des services et des conditions de travail.

Plus de la moitié des travailleuses et travailleurs-euses interrogé-e-s ont déclaré qu'ils-elles ne pensaient pas que leur emploi serait viable jusqu'à l'âge de la retraite. 57 % d'entre eux-elles ont déclaré avoir envisagé de quitter le secteur au cours des trois dernières années. La faiblesse des salaires est la raison la plus fréquemment citée par les travailleuses et travailleurs-euses pour expliquer pourquoi ils et elles ont envisagé de quitter leur emploi.

Les travailleuses et travailleurs des services personnels et domestiques employé-e-s directement et les indépendants sont légèrement moins préoccupé-e-s par la rémunération, mais déclarent

travailler un nombre d'heures beaucoup plus important et à un rythme plus élevé que les travailleurs-euses employé-e-s par une entreprise et avoir un moins bon équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée en particulier s'ils et elles résident chez l'employeur.

Les normes de santé et de sécurité dans les secteurs PHS restent inégales et incohérentes. À peine 40 % des travailleurs-euses interrogés ont déclaré avoir reçu des formations en matière de santé et de sécurité dans le cadre de leur travail.

Malgré les nombreux problèmes auxquels ils-elles sont confrontés, les travailleurs-euses des PHS, dans leurs réponses libres, partagent souvent un sentiment de dignité et de fierté, et reconnaissent l'importance de leur travail.

UN PERSONNEL EXPLOITÉ

Ce qui ne ressort pas du rapport c'est qu'en raison du manque de personnel qualifié et disposé à faire un travail pénible et peu valorisé, les particuliers trouvent leur bonheur auprès de personnes en situation irrégulière dans l'obligation d'accepter des conditions de travail en dessous des minima légaux pour survivre. En transposant ces résultats à l'échelle genevoise, les constats se ressemblent. Pénurie de personnel soignant, manque de place en crèche, population vieillissante résidant à domicile et nécessitant de plus en plus de soins et d'aide pour accomplir les tâches de la vie quotidienne, noyau familial avec les deux parents qui travaillent et non reconnaissance de la valeur du travail de soins à la personne sont autant de facteurs qui ouvrent un champ à la précarisation des employé-e-s de maison et de soins à domicile sans papiers. Un secteur fortement touché par l'exploitation de la force de travail et la traite d'êtres humains en Suisse aussi. ♦

Mylene Soto, militante commission migration, et Mirella Falco

Téléchargez le rapport (en anglais): <https://phs-monitor.eu/>



© Melany Rochester

OFFICE MÉDICO-PÉDAGOGIQUE

Parfum de mobili-sation à l'OMP

Le personnel de l'Office médico-pédagogique se serre les coudes sur le temps de travail et les salaires. Tour d'horizon.

Assemblée • Le 10 juin passé, le personnel de l'Office médico-pédagogique (OMP) s'est réuni à l'Université ouvrière de Genève pour une assemblée générale convoquée par le SIT, la SPG et le SSP. Dans une salle pleine à craquer, plusieurs revendications ont été adoptées, sur lesquelles pourront s'appuyer les représentant-e-s du personnel dans plusieurs groupes de négociations : un temps en présence des élèves pour les éducateurs-trices identique à celui des enseignant-e-s, soit 24 heures par semaine, le refus du projet de directive départementale qui considère l'encadrement des repas par les enseignant-e-s comme du temps hors présence-élèves, et l'amélioration des conditions contractuelles des assistant-es socio-éducatifs-ves (ASE). De façon plus générale, le personnel exige que son travail soit reconnu et valorisé et que sa voix soit entendue.

HORAIRES DES ÉDUCATEURS-TRICES

L'OMP prévoit en effet de faire passer l'horaire des éducateurs-trices à 35,5 heures de présence-élèves par semaine pour un poste à plein temps, ce qui signifierait une augmentation significa-

tive de la charge de travail, sans compensation salariale équivalente. Les éducateurs-trices seraient ainsi amené-e-s à travailler à 120% de leur capacité antérieure tout en étant rémunéré-e-s à seulement 80%, ce qui constitue une dégradation de leurs conditions de travail.

Car le temps en présence des élèves des éducateurs-trices a déjà continuellement augmenté ces dernières décennies, tandis que les tâches hors présence-élèves, essentielles au bon déroulement de leur mission éducative, n'ont pas diminué. Cette situation a contribué à une accumulation de travail non rémunéré, générant un épuisement professionnel important.

L'essence même du métier d'éducateur-trice est intrinsèquement liée aux tâches hors présence-élèves, telles que la préparation des activités, la collaboration avec les réseaux et les familles, ainsi que le suivi des élèves. Une réduction du temps consacré à ces tâches est une dévalorisation du métier. De la même façon, une différenciation des horaires en fonction des typologies d'établissement veut dire dévaloriser certains lieux de travail.

TEMPS DE TRAVAIL EN JEU

Le temps de travail se trouve également au cœur des discussions de deux autres groupes de travail. L'un d'entre eux, qui inclut tous les ordres de l'enseignement, porte sur une directive sur le temps de travail des enseignant-e-s. Le personnel de l'OMP s'oppose fermement à toute velléité du DIP de considérer l'encadrement des repas comme du temps hors présence-élèves.

Un troisième groupe de travail porte sur les revendications des ASE concernant notamment la comptabilisation du temps de travail, la compensation des heures complémentaires et supplémentaires, le temps de préparation les pauses, la formation continue et autres éléments pertinents.

REVALORISER LES SALAIRES!

Par ailleurs, le personnel de l'OMP se joint au reste des employé-e-s des secteurs du social et de la santé en demandant une revalorisation de leurs salaires. Cette revendication s'appuie sur la nécessité de revaloriser des métiers essentiels, de plus en plus complexes, nécessitant des compétences élevées et qui sont majoritairement exercés par des femmes. Une revendication qui ne peut plus attendre la modernisation du système d'évaluation des fonctions en cours avec le projet G'Evolue. ↗

Massimiliano Masini

L'HEURE EST À LA MOBILISATION

Si vous travaillez à l'OMP, n'hésitez pas à vous engager dans le comité intersyndical ou dans le comité SIT-OMP pour discuter ensemble des moyens de porter les revendications mentionnées dans cet article et pour aborder toute autre problématique que vous trouvez importante. Notre force est dans l'action collective! Contactez-nous!

INDUSTRIE DU LUXE

Shame on Italy



Derrière le prestige de l'industrie de la mode de luxe se cache une sombre réalité faite d'exploitation, de précarité et de violence envers les ouvriers textiles.

Entretien • Le 9 septembre, une dizaine d'ouvriers textiles sont venus à Genève dénoncer leurs conditions de travail à Prato, en Italie. Soutenus par le syndicat Sudd-Cobas, ils ont profité de l'assemblée générale du groupe Richemont pour alerter les actionnaires sur leurs conditions dans l'une des nombreuses entreprises sous-traitantes du groupe. Le SIT leur a également témoigné de sa solidarité, et ouvre les colonnes de son journal au témoignage de Luca Toscano, syndicaliste.

Luca, explique-nous l'historique de votre lutte et vos revendications principales.

Cette lutte a commencé fin 2022, nous nous sommes mobilisés

contre l'extrême exploitation des travailleurs de cette usine sous-traitante de la marque Montblanc. On luttait d'abord pour la fin de la journée de 12h et pour l'établissement de contrats de travail conformes. Nous les avons obtenus en février 2023 avec une grève victorieuse. Or, juste après, Montblanc a décidé de confier la production à une autre entreprise du même district industriel (près de Florence, ndr). Depuis nous sommes en négociation. Le 23 mars 2024 nous avons conclu un contrat de solidarité: l'État paie le 90% des salaires et l'employeur le 10% restant. Le 23 septembre 2024 le contrat prendra fin c'est la raison pour laquelle nous sommes venus ici. Les travailleurs doivent

pouvoir bénéficier des conditions de travail obtenues avec la grève de 2023!

Ne serait-ce pas mieux d'exiger l'internalisation des processus de production ?

Oui, la réelle solution serait l'internalisation et la fin de la sous-traitance. Nous n'avons pas les forces pour le faire aujourd'hui. Ainsi, nous demandons qu'aucun changement de sous-traitant ne puisse avoir lieu sans garantie de continuité d'emploi.

S'il n'y a pas de solution après le 23 septembre, l'État arrêtera de payer ?

Sans accord il y aura une procédure de licenciement qui prévoit

un délai de congé pour une partie des travailleurs-euses. Mais en réalité l'entreprise n'a même pas respecté le paiement du 10% pendant le contrat de solidarité. Montblanc préfère se séparer des travailleurs qualifiés, plutôt que leur payer des salaires dignes.

Quel est le profil des ouvriers-ères des entreprises sous-traitantes ?

On parle de dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses. Ce sont des migrant-e-s, sans papiers ou en attente de régularisation.

Comment fonctionne le travail de Sudd-Cobas à Prato ?

Nous avons développé le syndicat comme un moyen de lutte pour organiser celles et ceux qui étaient impossible à organiser. Avec des grèves, des manifestations, et une présence continue sur les lieux de travail. Ces méthodes ont permis d'améliorer nettement les conditions de travail, et mettre la pression aux autres entreprises. Toutefois, il y a un très haut niveau de violence, des agressions sur les piquets de grève, à l'égard des travailleurs et des syndicalistes*.

Que font les autres syndicats ?

Les autres syndicats ont permis de créer la situation actuelle, en s'intéressant seulement aux entreprises principales. Ils pensent que c'est à l'État de s'en occuper. La réalité est que les entreprises en sous-traitance travaillent pour les entreprises d'excellence. Le bien-être relatif de la main d'œuvre des premières est garanti par le fait qu'une bonne partie du travail est effectué par les secondes.

Quel est le rôle de l'État dans cette situation ?

Depuis 2008, pour sortir de la crise, Prato est devenu un lieu où les capitaux peuvent venir investir et faire ce qu'ils veulent. Prato est devenue une zone où l'illégalité et l'exploitation sont la norme. Le mécanisme consistait à amener ici les niveaux de droits du travail des pays du tiers monde.

Quelle est l'importance de la solidarité internationale dans cette lutte ?

C'est très important, ce lien que nous construisons ensemble ces jours-ci entre Prato et Genève. Si le capital est très rapide et international, nous devons l'être aussi. ↗

Propos recueillis par Martin Malinovski

*La dernière en date a eu lieu sur un piquet de grève dans la nuit du 8 au 9 octobre. Cinq hommes cagoulés ont tabassé les grévistes et Luca à coups de barres de fer...

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT, LE COMITÉ SIT A :

- ♦ poursuivi la formation sur les enjeux syndicaux liés à la canicule
- ♦ bénéficié d'une présentation du secteur de l'animation socioculturelle
- ♦ ratifié le soutien du SIT au référendum Urbadem
- ♦ voté le soutien à l'initiative fédérale pour l'interdiction des armes nucléaires
- ♦ fait le point sur la campagne en cours pour les votations du 22 septembre
- ♦ abordé les votations du 24 novembre dont les prises de position ont déjà été adoptées
- ♦ préparé l'assemblée des délégué-e-s de la CGAS du 17 septembre
- ♦ présenté les avancées du groupe de travail sur les modalités de

consultation du comité en cas d'urgence

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE, LE COMITÉ SIT A :

- ♦ visionné le reportage de Mise au point sur le drame de Prilly
- ♦ abordé les résultats du 2^e rapport sur l'impact de l'introduction du salaire minimum genevois sur le chômage
- ♦ évoqué le plan social en cours de négociation avec un hôtel genevois
- ♦ discuté de la nouvelle mesure de l'OCE augmentant le nombre de recherches d'emploi demandées aux demandeurs-euses d'emploi du secteur de l'hôtellerie-restauration

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT, LE COMITÉ CGAS A :

- ♦ rendu compte de l'audition de la CGAS par la commission de l'économie du Grand Conseil concernant le projet de loi de la droite sur le droit de manifester
- ♦ fait l'état des lieux des sièges CGAS dans les commissions officielles
- ♦ abordé la campagne en cours pour les votations du 22 septembre

- ♦ adopté la convention Cartel/CGAS concernant l'engagement du secrétariat
- ♦ pris position sur un projet de loi cantonale sur le climat qui sera soumis au Grand Conseil après concertation avec les partenaires sociaux
- ♦ abordé le projet de Plan directeur cantonal de l'employabilité
- ♦ fait le relai de la pétition de Syndicom contre la fermeture de 170 offices postaux
- ♦ voté le soutien à la pétition « Archi en colère - Équité salariale pour les architectes à Genève »

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE, L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DE LA CGAS A :

- ♦ procédé à des élections complémentaires au bureau
- ♦ pris position contre l'extension des autoroutes qui sera soumise à votation le 24 novembre prochain
- ♦ fait le bilan de l'été concernant les actions liées à la canicule
- ♦ discuté de la situation dans le secteur des architectes et de ses conséquences

GRANDE MANIFESTATION NATIONALE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Samedi 23 novembre 2024 à Berne
14h sur la Schützenmatte
(à côté de la gare)

Départ en train de la gare de Cornavin à Genève : rendez-vous à 11h30 sur le quai du train de 11h42 pour Chur/Coire

NON À UNE BAISSE D'IMPÔT QUI NE PROFITERA QU'AUX PLUS RICHES

Le 24 novembre prochain, nous voterons sur un projet de baisse d'impôt qui ne profitera qu'aux plus riches et creusera le manque de ressources des services publics.

Pour affuter ensemble nos arguments contre cette baisse fiscale mensongère et convaincre le plus grand nombre de personnes de voter NON, la Plateforme pour la justice fiscale, dont le SIT est un membre actif, et l'UOG vous convient à un

APÉRO-DÉBAT Mardi 29 octobre à 18h15
à l'UOG (3, place des Grottes), On vous y attend nombreuses et nombreux !

Metro Boulot Kino

Saison 2024-2025

PRESENTÉ

Par la fenêtre ou par la porte

France | 2023 | 88 minutes
Un documentaire de Jean-Pierre Bloc

« Par la fenêtre ou par la porte, c'est l'affaire France Télécom-Orange racontée par celles et ceux, salariées et syndicalistes, qui pendant des décennies ont combattu l'inhumanité d'une direction d'entreprise orientée uniquement par la rentabilité financière. C'est l'histoire d'une privatisation à l'hypocrisie, de dizaines de milliers d'emplois supprimés, d'un management toxique ayant entraîné de nombreux suicides de salariées et, au terme de deux procès hors norme, de la condamnation pénale de dirigeants du CAC 40. Film proposé en partenariat avec le département de Sociologie, Université de Genève.

Projections et discussions sur le thème du travail

DISCUSSION : avec Mathilde Bourrier, Professeure ordinaire, département de Sociologie, Université de Genève.

Mardi 29 octobre 2024 à 19h

PROJECTION

FONCTION CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch

metroboulotkino@ik.me

SIT

syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

APÉRO-DÉBAT

Rénovations énergétiques des bâtiments:
Quels enjeux pour les locataires et les
travailleurs-euses ?

**Mardi 19 novembre 18h15
au SIT (rue des Chaudronniers 16)**

Face à l'urgence climatique, l'assainissement énergétique des bâtiments est un impératif, à la fois pour limiter autant que possible le réchauffement et pour protéger la santé des habitant-e-s. Comment éviter que ces rénovations ne se fassent au détriment des locataires, alors que le loyer est aujourd'hui la principale dépense contrainte des ménages et que leur pouvoir d'achat est en baisse ? Comment faire face aux mutations du secteur de la construction et favoriser la reconversion des travailleurs-euses par des mesures de formation adéquates ?

Venez débattre avec nous, autour d'un verre, de ces enjeux et de revendications syndicales qui peuvent en découler.

**Regards croisés
sur la révolution
des œillets**

une discussion entre
**UGO PALHETA &
VICTOR PEREIRA**

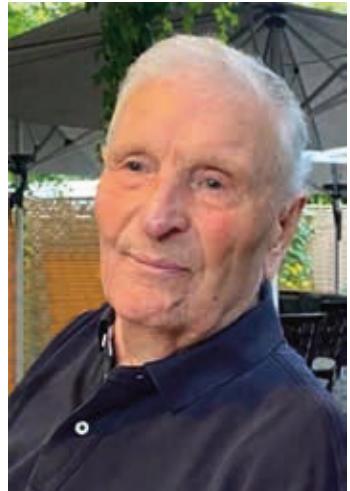
29 novembre 2024 — 20h.

Syndicat SIT — Grande salle
Rue des Chaudronniers 16
1204 Genève

 www.a25a.ch

Ciao Antonio

Depuis qu'il avait pris sa retraite, il s'était fait un peu oublier, Antonio Colucci, ce solide et volubile maçon à la voix de stentor venu d'Italie. Et pourtant, comment, au moment de son départ, le 11 août dernier à l'âge de 88 ans, aurions-nous pu oublier ce militant infatigable et engagé qu'il fut pendant des décennies ? Comment aurions-nous pu oublier qu'il fut en 1978 un des cinq cofondateurs du syndicat des travailleurs de la construction (STC), matrice du SIT Construction actuel. Les anciens, Kadri, Jean-Michel, Claude et Jésus, mais aussi les petits «jeunes» qui l'ont connu au début des années 2000 avant son départ à la retraite en ont un souvenir aussi vivace qu'ému.



Dès 1979, le STC, véritable mouche du coche, a révolutionné la pratique syndicale dans la construction à Genève. Antonio a joué un rôle essentiel dans ce tournant dans la lutte syndicale et pour le développement de notre syndicat. Ne comptant pas ses heures de militance, il enchaînait le soir, après de très longues journées de travail sur les chantiers, de nombreuses visites à ses camarades saisonniers dans les innombrables baraques qui leur servaient de logement. Pour les informer de leurs droits, mais aussi pour les convaincre de se battre collectivement pour des conditions de travail et de vie dignes !

Ainsi, il participa pendant des années à la lutte syndicale pour l'abolition du statut de saisonnier; statut qui marquera encore longtemps ce pays du sceau de la honte, et à une victoire historique de notre syndicat contre l'Administration fiscale qui volait ces mêmes travailleurs saisonniers en les taxant sur 12 mois alors qu'ils travaillaient 9 mois. Et tout ça dans l'indifférence la plus complète, y compris des caciques syndicaux de l'époque !

Antonio Colucci était un personnage haut en couleur, avec le cœur sur la main, très attaché à sa famille et au plaisir simple de la vie comme la cueillette des champignons dont il était un fin connaisseur. Il savait motiver ses collègues et ses camarades, et rassurer les permanent-e-s syndicaux-ales qui pouvaient toujours compter sur sa présence et son engagement.

Pour toutes ces années de lutte, d'amitié aussi, nous te disons un dernier grand MERCI, Antonio ! Nous adressons également nos plus sincères condoléances à tes enfants et tes petit-e-s enfants. ↗

Le SIT



**RASSEMBLEMENT
EN HOMMAGE
AUX VICTIMES
DU 9 NOVEMBRE
1932**

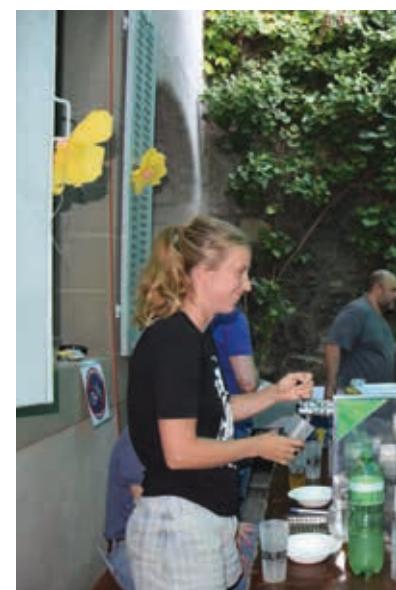
Le 9 novembre 1932, l'armée suisse tire sans sommation contre des manifestants protestant contre la tenue d'un meeting fasciste et tue treize personnes. Les autorités poursuivent et condamnent les manifestants.

**Samedi
9 novembre 2024,
devant la Pierre
sur le parvis de
l'Uni-Mail
16h00 - Début de la
commémoration**

Fête du SIT

Le 30 août dernier, c'était la fête annuelle du SIT. L'occasion pour les militant-e-s et le secrétariat de se retrouver dans un moment convivial, d'échanger souvenirs et anecdotes sur l'année écoulée, nos joies, nos peines, et d'évoquer ensemble les luttes en cours et à venir, histoire de rependre le combat, pour celles et ceux qui ont eu la chance de pouvoir prendre une pause estivale, les batteries gonflées à bloc. ↗

Davide De Filippo



JAB
CH-1211 Genève 3
P. P. / Journal

L'APOSTE ↗

SIT INFO
CP 3135
1211 GENÈVE 3

IMPRESSION
Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière
Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Jérôme
Chapuis, Équipe Chômage, Ignace Cuttat, Clément Dubois,
Davide De Filippo, Sarah Destanne, Merita Elezi, Mirella Falco,
Jean-Luc Ferrière, Anne Fritz, Sandra Froidevaux, Thierry Horner,
Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Massimiliano Masini, Nicole
Moser, présidence du SIT, Julien Repond, Georges Tissot.

Impression
Edprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT

Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement avec
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.



RECYCLÉ
Papier fait à partir
de matériaux recyclés
FSC® C003528